

# *L'Oeuvre des Saints Anges*

*De 1844 à nos jours*

**L'Œuvre des Saints Anges® est une association laïque de bienfaisance, fondée en 1844 et reconnue d'utilité publique en 1861 par décret impérial de Napoléon III, signé le 25 décembre 1861, au Palais des Tuileries<sup>/1</sup>.**

**L'Œuvre est présidée depuis le 31 mars 1999 par Maria Elena Amé de Saint Didier de Narbonne Lara<sup>/2, 12 à 15 et 18 à 40</sup>.**

L'Œuvre des Saints Anges® fut fondée en 1844 par des laïcs, en majorité catholiques, afin de recueillir de petites filles pauvres, orphelines ou délaissées. Le but de l'institution était de les éduquer, de les instruire et de les intégrer au monde du travail. Conformément aux statuts, outre son devoir d'assistance et d'éducation, l'Œuvre devait d'assurer à ses protégées instruction et formation, travail convenable, hébergement en cas de chômage et patronage à vie<sup>/1 et 3</sup>.

Dès sa fondation jusqu'à 1970, l'Œuvre fut toujours présidée par des femmes. D'ailleurs, les statuts de 1861 et de 1925 prévoyaient un Conseil d'administration composé de femmes et un Comité consultatif composé d'hommes<sup>/3 et 4</sup>. Les femmes étant, à l'époque, juridiquement incapables de représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, c'était le président du Comité consultatif qui représentait l'institution ; cette situation a perduré jusqu'en 1961. En revanche, à partir de cette date, le représentant de l'association a toujours été la présidente ou le président du Conseil d'administration, et cela malgré les dispositions des statuts de 1961<sup>/5, 12 à 15 et 18 à 21</sup>.

Si la romancière George Sand affirme, dans une lettre adressée à Alexandre Dumas père, que la fondatrice est Mme Tisserand, ce nom n'apparaît nulle part dans des documents officiels faisant foi. Selon le « Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables » de 1867<sup>/6</sup> et le « Paris charitable et bienfaisant » de 1912, publié par l'Office central des œuvres de bienfaisance avec préface du comte d'Haussonville de l'Académie française,<sup>/7</sup> la fondatrice est la baronne Dubois. D'autre part, conformément aux statuts de 1861, aux statuts de 1925, à l'acte d'achat du terrain de la rue de Vouillé en 1886, à l'acte de division et de vente de 1967 et aux procès-verbaux des Assemblées générales de 1970 et de 1999, se sont succédé à la tête de l'Œuvre des Saints Anges, la vicomtesse de Gontaut-Biron, la baronne Louise Amé de Saint Didier, Mme G. Salmon, la baronne Maria del Carmen de Vaufreland, Maître Maurice Pasteau et la baronne Maria Elena Amé de Saint Didier de Narbonne Lara. Parmi les présidents du Comité consultatif, ces documents ainsi que le Courrier des Anges®, mentionnent M. R. Magnier, M. Jules Bocquet, le baron Armand de Saint Didier, M. Marcel Lavesvre et Mme Danielle Weisbein<sup>/2 à 8 et 12 à 40</sup>.

Comme il était d'usage à l'époque, plusieurs congrégations ont été successivement engagées par l'Œuvre pour s'occuper du quotidien et de l'éducation des orphelines, sous la direction des autorités de l'Œuvre des Saints Anges; à titre d'exemple « le traité » véritable contrat de travail, datant de 1862, signé par l'Œuvre des Saints Anges et la congrégation des Sœurs de la Sagesse<sup>/19</sup>.

En 1861, l'Œuvre assurait déjà l'hébergement, l'éducation et la formation de 80 petites filles. Le 25 décembre de cette même année, pour récompenser ces actions répondant aux préoccupations sociales et humanitaires de Napoléon III et de son épouse, l'Impératrice Eugénie, l'Empereur signait au Palais des Tuileries, le décret impérial reconnaissant l'Œuvre des Saints Anges comme établissement d'utilité publique<sup>/1, 3 et 12</sup>.

C'est ainsi que l'action de l'Œuvre atteint son apogée sous la présidence de la baronne Luise Amé de Saint Didier<sup>/12</sup>. Établie d'abord passage Dulac, l'Œuvre achète en 1886 un terrain de 3336 m<sup>2</sup>, sis rue de Vouillé<sup>/8</sup>, pour faire construire son nouvel orphelinat. Ces nouveaux locaux permettent à l'Œuvre d'améliorer et de développer son action en faveur des jeunes filles pauvres, orphelines ou délaissées.

Le 4 mai 1897, le terrible incendie du Bazar de la Charité<sup>/9 à 12</sup> frappe durement l'institution. Plusieurs bénévoles périssent brûlées vives alors qu'elles vendaient pour l'orphelinat des Saints Anges, au comptoir n° 17, dans le cadre de ce grand rassemblement annuel des œuvres de bienfaisance. Ce fut le cas de la Présidente, la baronne douairière de Saint Didier (81 ans), de sa nièce, la baronne Maurice de Saint Didier (39 ans), de Mme Edmée Legrand (63 ans) et de Mlle Elodie van Burveliet (20 ans). D'autres membres de l'Œuvre furent gravement brûlés. Un Mémorial élevé par souscription populaire à l'endroit même de la tragédie, aujourd'hui classé monument historique, perpétue le souvenir de toutes les victimes. Le Mémorial du Bazar de la Charité est toujours propriété de l'association qui réunit les descendants des victimes/<sup>12, 20 et 21</sup>.

Malgré la tragédie de l'incendie du Bazar de la Charité, l'Œuvre des Saints Anges poursuit son évolution et continue son action d'assistance et d'éducation dans la droite ligne de ses fondateurs. En 1961, les statuts sont modifiés et l'orphelinat est transformé en école avec internat<sup>/5</sup>. En 1967, les bâtiments de la rue de Vouillé devenus vétustes, le terrain est divisé en deux lots ; le lot le plus petit, portant le n° 2, est vendu à une société civile immobilière. Celle-ci, comme prix de la vente devait démolir les bâtiments de l'orphelinat, construire une école avec internat sur le lot n°1 et livrer des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol dans le bâtiment A, à construire sur le lot n° 2. Cet ensemble immobilier sis 8 rue de Vouillé Paris XV<sup>e</sup> est toujours propriété de l'Œuvre des Saints Anges.

L'école avec internat de l'Œuvre des Saints Anges du 8 rue de Vouillé, inaugurée en 1970 par la baronne Maria del Carmen de Vaufreland, fonctionne jusqu'à la signature, en 1982, d'un contrat de commodat avec une AEP (Association d'éducation populaire)<sup>/13 à 15 et 19 à 21</sup>.

Or, à partir de 1975 s'amorce le déclin progressif de l'Œuvre des Saints Anges. Fin 1998, elle est sur le point d'être dissoute et de voir ses biens spoliés. Du reste, l'ensemble immobilier de la rue de Vouillé, objet de nombreuses convoitises, est le seul qui demeure dans le patrimoine de l'Œuvre des Saints Anges, sauvé « in extremis » en 1999 suite à l'action menée par les nouvelles autorités de l'Œuvre<sup>/13 à 15 et 18 à 21</sup>.

Une lente agonie avait commencé en 1982, avec le contrat de commodat ou prêt à usage gratuit, d'une durée de 10 ans, signé avec une AEP (Association d'éducation populaire). Ce contrat privait l'Œuvre des Saints Anges de l'usage de son siège social et des locaux pour se réunir, pour travailler et pour conserver ses archives. En s'installant dans l'ensemble immobilier du 8 rue de Vouillé, l'Association d'éducation populaire prit le nom figurant depuis 1970 sur le frontispice de l'entrée de notre propriété « École Les Saints Anges », bien qu'il s'agisse d'une entité juridique sans lien avec l'Œuvre des Saints Anges. Ladite AEP devint en janvier 1999 l'OGEC Ecole les Saints Anges (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique Ecole les Saints Anges)<sup>/13 à 15 et 18 à 21</sup>.

Ce processus se poursuivit avec le transfert partiel d'actif sans contrepartie financière de l'immense propriété sise 117, avenue Victor-Hugo, Paris XVI<sup>e</sup>, à la paroisse Saint-Honoré d'Eylau<sup>/18 à 21</sup>. La donation de l'ensemble immobilier de la rue de Vouillé à l'Œuvre de Saint-Nicolas et l'utilisation des avoirs pour payer les frais de la donation porteraient le coup fatal devant entraîner la mort de l'Œuvre des Saints Anges. Sans qu'aucune décision du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale ne décide la dissolution de l'Œuvre des Saints Anges, un « liquidateur » avait été désigné et avait ses bureaux rue des Saints Pères, Paris VI<sup>e</sup> <sup>/19</sup>.

Le transfert partiel d'actif sans contrepartie financière, mais aussi le projet de donation et la dissolution de l'Œuvre des Saints Anges avaient été décidés par des membres autoproclamés, n'ayant jamais acquitté de cotisation et dont la plupart avaient été proposés par le bénéficiaire de ce transfert<sup>/13 à 15 et 18 à 21</sup>.

Toutefois, à partir du 31 mars 1999, les efforts de la nouvelle équipe, présidée par Maria Elena de Saint Didier, sont alors dirigés vers des objectifs prioritaires, tels que le respect des obligations statutaires, le recrutement de nouveaux membres, la sauvegarde du patrimoine, le financement de l'Œuvre et le lancement d'actions en faveur des enfants et des jeunes. Dès septembre 1999, un programme éducatif et culturel est mis en œuvre en direction des enfants des centres de loisirs de la Ville de Paris. En février 2000, est lancé un programme de parrainage de jeunes talents francophones<sup>/12 à 15 et 18 à 21</sup>.

En juin 2001 est créé un groupe de travail présidé par un membre du Comité consultatif, professeur en pédiatrie. Ce groupe de travail a pour mission d'examiner les modalités de mise en œuvre d'un programme destiné aux enfants handicapés et la faisabilité de la création d'un centre médico-éducatif pour des jeunes porteurs de handicaps. Ce projet, très avancé et soutenu par les autorités, ne trouve pas de concrétisation en raison de l'incertitude quant à la date de récupération libre d'occupants de l'ensemble immobilier de la rue de Vouillé, siège social de l'association depuis 1886<sup>/13 à 15 et 18 à 21</sup>.

En effet, l'action initiée le 30 juillet 2013 par l'OGEC contre l'Œuvre des Saints Anges, son bienfaiteur, s'est soldée par la condamnation de l'OGEC à libérer les lieux, à payer au propriétaire une indemnité d'occupation à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et à indemniser l'Œuvre des Saints Anges pour la disparition du buste de la baronne de Saint Didier datant de 1897<sup>/13 à 15 et 18 à 21</sup>. Néanmoins, l'occupant sans droit ni titre est encore dans le siège social de l'Œuvre des Saints Anges, malgré le commandement de quitter les lieux délivré par un huissier de justice.

D'ailleurs, faute de locaux et de secrétariat, l'Œuvre des Saints Anges® a dû créer une adresse de gestion au domicile de la présidente et tenir toutes ses réunions de travail ou statutaires dans des locaux loués ou prêtés pour l'occasion. Quant au programme en faveur des enfants, il a pu être mise en œuvre, grâce au dévouement d'un groupe de bénévoles, en partenariat avec les musées parisiens et les centres de loisirs de la Ville de Paris<sup>/12 à 21</sup>.

Fidèle au souvenir des fondateurs, l'Œuvre des Saints Anges® continue depuis 178 ans son action éducative et bienfaitrice, malgré les nombreux écueils rencontrés. Toujours avec la même énergie et conviction, les autorités de l'institution poursuivent la défense de ce qui reste du patrimoine constitué par ceux qui les ont précédés.

Ne disposant d'aucun revenu à part les cotisations des membres et quelques dons, l'Œuvre des Saints Anges® organise des manifestations caritatives, rendez-vous littéraires, galas, bals, visites et voyages. Les bénéfiques, maigres et incertains, de ces manifestations lui permettent non seulement de développer ses programmes éducatifs et culturels en faveur des enfants, mais aussi de faire face aux taxes et primes d'assurance de l'immeuble encore exploité gratuitement par un occupant sans droit ni titre<sup>/13 à 15</sup>.

Ces événements caritatifs sont un moyen efficace de faire connaître l'institution, de récolter des fonds et de recruter de nouveaux membres, mais aussi de resserrer les liens d'amitié qui se sont tissés autour de l'Œuvre des Saints Anges®, devenue, au fil du temps, une grande famille. Le *Courrier des Anges*®, dont le premier numéro parut en 2001, témoigne de ces rencontres par la magie de la photo<sup>/2, 17 à 21</sup>. De même, depuis le gala d'octobre 2000, les médias français et étrangers se font régulièrement l'écho de ces soirées caritatives<sup>/22 à 40</sup>.

C'est l'Empereur Napoléon III qui, en 1861, par décret impérial, avait accordé la reconnaissance d'utilité publique à l'Œuvre des Saints Anges. Pour lui rendre hommage, un gala de bienfaisance est organisé chaque année dans les magnifiques salons Second Empire du Grand Hôtel, inauguré en 1862 par l'Impératrice Eugénie. Le Bal Impérial® est un des plus beaux événements parisiens et attire un public nombreux et des personnalités du monde entier, heureux d'y participer et de soutenir une institution de bienfaisance laïque qui depuis 178 ans poursuit sans relâche son action éducative et bienfaitrice /<sup>12 et 17 à 40</sup>.

## *Sources et liens pour consulter les documents*

1. *Décret impérial de reconnaissance d'utilité publique du 25 décembre 1861, publié au Bulletin des lois N° 790 datant de 1861.*  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30621718/f35.image.r=Decret%20imperiale%20du%2025%20decembre%201861%20reconnaissance%20utilite%20publique%20Oeuvre%20des%20Saints%20Anges#>
2. *Courrier des Anges – Revue de l'Œuvre des Saints Anges, ISSN 1631- 7297, N° 1, septembre 2001, page 3*  
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37722601f>
3. *Statuts de 1861 et décret du 25 décembre 1861 publié au Bulletin des lois N° 790 datant de 1861.*  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30621718/f35.image.r=Decret%20imperiale%20du%2025%20decembre%201861%20reconnaissance%20utilite%20publique%20Oeuvre%20des%20Saints%20Anges#>
4. *Statuts de 1925 décret du 11 novembre 1925, approuvant les statuts, publié au JORF.*  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6476211f/f79.image.r=D%C3%A9cret%20du%2011%20novembre%201925%20etablisements%20d'utilite%20publique%20Pr%C3%A9fecture%20de%20la%20Seine%203e%20bureauassociation%20dite%20Oeuvre%20des%20Saints>
5. *Statuts de 1961 et décret du 8 mai 1961 approuvant les statuts, publié au JORF le 14 mai 1961 - 4392. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0114 du 14/05/1961*  
[https://www.legifrance.gouv.fr/recherche?tab\\_selection=jorf&searchField=ALL&query=D%C3%A9cret+8+Mai+1961&searchType=ALL&dateSignature=08%2F05%2F1961&datePublication=14%2F05%2F1961&nature=QZ3O1g%3D%3D&typePagination=DEFAULT&sortValue=SIGNATURE\\_DATE\\_ASC&pageSize=10&page=1&tab\\_selection=jorf&isAdvancedResult=true&origine=jorf](https://www.legifrance.gouv.fr/recherche?tab_selection=jorf&searchField=ALL&query=D%C3%A9cret+8+Mai+1961&searchType=ALL&dateSignature=08%2F05%2F1961&datePublication=14%2F05%2F1961&nature=QZ3O1g%3D%3D&typePagination=DEFAULT&sortValue=SIGNATURE_DATE_ASC&pageSize=10&page=1&tab_selection=jorf&isAdvancedResult=true&origine=jorf)

6. « *Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables de Paris* », 1867, pages 94 et 95.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64648158/f116.item.r=Manuel%20des%20Ooeuvres%20et%20institutions%20religieuses%20et%20charitables%20de%20Paris>
7. « *Paris charitable et bienfaisant* », 1912, publié par l'Office central des œuvres de bienfaisance, préface du comte d'Haussonville de l'Académie française.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206967j.pdf>
8. *Acte d'achat du terrain de 3336 m<sup>2</sup> sis rue de Vouillé datant de 1886*. Archives Nationales - Minutier Central ET/CXVII/ 1452  
[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_043451](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_043451)
9. « *La terrible Catastrophe du 4 mai 1897. Listes complètes des victimes, des blessés et des blessés, des sauveteurs et des bienfaiteurs* ».  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5499222h.r=1.%09La%20terrible%20Catastrophe%20du%204%20mai%201897.%20Listes%20compl%C3%A8tes%20des%20victimes%20des%20bless%C3%A9es%20et%20des%20bless%C3%A9s%20des%20sauveteurs%20et%20des%20>
10. Dominique Paoli « *Il y a cent ans l'Incendie du Bazar de la Charité.* » Préface de la Comtesse de Paris. Publié en 1987 par le Mémorial du Bazar de la Charité à l'occasion du centenaire de la tragédie.  
<https://bazardelacharite.fr/>
11. Anne de Cossé Brissac. « *La Comtesse Greffulhe* ». Collection *Terres des Femmes*. Editions Perrin, 1991. Chapitre 10, « *Le Bazar de la Charité* ».
12. Napoléon III - *Le magazine du Second Empire* n° 49 – DEC. /JANV. /FEV. 2020.
13. *Jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris, en date du 14 novembre 2017*.  
<https://www.justice.fr/fiche/obtenir-copie-jugement>
14. *Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 mai 2020 confirmatif du jugement du Tribunal de grande instance*.  
<https://www.courdecassation.fr/acces-rapide-judilibre/open-data-et-api>
15. *Arrêt de la Cour de Cassation rejetant le pourvoi interjeté par l'OGEC en date du 22 septembre 2021*.  
<https://www.courdecassation.fr/acces-rapide-judilibre/open-data-et-api>
16. *Statuts de 2017 et arrêté du 3 juillet 2017, approuvant les statuts, publié au JORF n° 0161 du 11 juillet 2017, texte n° 3* :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=nbm4elKmVygzn-MxirgcZhWZjgCJ5g7nDrxqDEoMGrY=>

17. Couvertures des 21 numéros du *Courrier des Anges*® – *Revue de l'Œuvre des Saints Anges*, ISSN 1631 – 7297  
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37722601f>
18. *Courrier des Anges* n° 4 septembre 2004  
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37722601f>
19. *Courrier des Anges* n° 7 novembre 2007  
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37722601f>
20. *Courrier des Anges* n° 20 octobre 2020  
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37722601f>
21. *Courrier des Anges* n° 21 octobre 2021  
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37722601f>
22. *Point de Vue*, Paris  
<https://pointdevuekiosk.milibris.com>
23. *Le Figaro*, *Le Point*, *Holà*, Paris  
<https://kiosque.lefigaro.fr/catalog/le-figaro-magazine>  
<https://www.lepoint.fr>
24. *First Class*, Paris
25. *Sud-Ouest*, France  
<https://www.sudouest.fr/redaction/telechargez-gratuitement-sud-ouest-en-pdf-7756657.php>
26. *Suroeste*, Caracas  
<https://revistasuroeste.wixsite.com/suroesteonline>
27. *Luna y Sol*, Madrid  
<https://www.lunaysol.es/tienda/revistas/toda-la-coleccion/>
28. *Le Temps*, Genève  
<https://www.letemps.ch/>
29. *The Telegraph*, Londres  
<https://www.telegraph.co.uk/>
30. *Jakarta Globe*, Jakarta  
<https://jakartaglobe.id/>
31. *Runway Magazine*, Paris  
<https://fr.runwaymagazines.com/runway-magazine-pdg/>
32. *Giornale di Sicilia*, Trapani  
<https://trapani.gds.it>
33. *Diplomatica*, Madrid
34. *Beijing Review* et *Beijing Evening News*, Beijing
35. *TV Monte-Carlo* “*Ca nous rassemble*”. Emission N° 7 *Des vies pas comme les autres*, diffusée le 18.06.2011.
36. *YouTube Runway France Venetian Ball 2012*
37. *YouTube Runway France Imperial Ball 2013*
38. *YouTube Bal Impérial 2010*
39. *YouTube Bal Impérial 2011*

40. *So Especial Bal Impérial 2021*

<https://es.calameo.com/read/0050680061292898f6f2d>

*Site officiel de l'Œuvre des Saints Anges : <http://oeuvre-des-saints-anges.org/>*

*Site officiel du Mémorial du Bazar de la Charité : <https://bazardecharite.fr/>*